

Le 30 mars 2017



COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

- Budgets Commune, Eau Assainissement, Boucherie : vote du Compte Administratif 2016, du Compte de Gestion 2016 et du Budget Primitif 2017

Les comptes administratifs sont approuvés par le Conseil Municipal. Les résultats de l'exercice 2016 sont les suivants :

- Budget Commune :
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 478 217.27 €
 - un déficit d'investissement de 172 773.10 €
- Budget Eau Assainissement :
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 39 683.32 €
 - un excédent d'investissement de 353 772.16 €
- Budget Boucherie :
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 22 869.15 €
 - un excédent d'investissement de 0.66 €

Après présentation des comptes de gestion établis par Monsieur le Receveur de Lamotte-Beuvron, le Conseil Municipal déclare que ces comptes dressés pour l'exercice 2016 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Les budgets primitifs sont présentés au Conseil Municipal. Les principaux investissements seront :

- aménagement de la salle polyvalente
 - aménagement de l'entrée de bourg rue de Lamotte
 - achat d'une rotobroyeuse
 - accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
 - diagnostic du réseau des eaux usées
- Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs à l'unanimité.

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Les taux d'imposition 2017 restent identiques à 2016, à savoir :

Taxe d'habitation :	14,90 %
Taxe foncière (bâti) :	20,00 %
Taxe foncière (non bâti) :	68,98 %

- Accueil de loisirs – Conventions avec les communes de Chaon, Souvigny-en-Sologne et Sennely

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention avec les communes de Chaon, Souvigny-en-Sologne et Sennely précisant les engagements de ces Communes et ceux de la Commune de Vouzon pour la réalisation des activités enfance jeunesse en considération du Contrat Enfance Jeunesse.

Chaque convention prendra effet le 1^{er} juin 2017 et prendra fin le 31 mai 2018.

Cette convention définit également les modalités financières appliquées dans le cadre de ce partenariat.

- Acquisition d'un terrain jouxtant la station d'épuration côté rue de Lamotte

Lors de sa précédente séance, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir un terrain non bâti classé en zone N du Plan Local d'Urbanisme, en emplacement réservé et situé au lieu-dit Les Colmains - Rue de Lamotte à Vouzon.

La surface du terrain est de 9 a et 35 ca et il jouxte la station d'épuration de la commune.

Par courrier du 7 février 2017, les propriétaires ont également confirmé leur accord pour vendre ce terrain à la Commune au prix demandé.

Le Conseil Municipal autorise la signature de l'acte de vente.

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Un adjoint technique territorial de la Commune est en mesure de bénéficier d'un avancement de grade.

Au vu de ses compétences et connaissances, le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017.

- Questions diverses

- Rénovation de la salle polyvalente – Demande de subvention – Réserve parlementaire

Des travaux de rénovation de la salle polyvalente sont prévus sur le budget primitif 2017 de la Commune.

Le coût des travaux est estimé à 214 835.85 € HT (hors maîtrise d'œuvre, contrôle technique et missions SPS).

Afin de financer ces travaux, Monsieur Jeanny LORGEUX, sénateur de Loir-et-Cher, est en mesure d'accorder une aide financière pour cette opération en utilisant une partie de sa « réserve parlementaire ».

Le Conseil Municipal décide de solliciter Monsieur le Sénateur pour obtenir une subvention exceptionnelle pour financer cette opération.